

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit**

Poco Graphite Graphite Synthétique - Grade Semi-Conducteur

Description du produit

Cette FDS couvre les semi-conducteurs de grades suivants: ZEE, SFG, DFP, TRA, HPD, CAR, SFC, PLUS, FM.

Nom de la substance: Graphite

NUMERO CAS: 7782-42-5

NUMERO CE: 231-955-3

Le Numéro d'Enregistrement(s): 01-2119486977-12-0051

Statut d'inscription

Si ce produit est soumis à REACH, les numéros d'enregistrement se trouvent dans la section 3 et d'autres informations dans la section 15..

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées**

fabrication de semiconducteur

Usages déconseillés

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entegris GmbH

Hugo-Junkers-Ring 5, Gebäude 107/W, 01109 Dresden, Germany

Telephone Number: +49 (0) 351 795 97 0

Fax Number: +49 (0) 351 795 97 499

Only Representative

Tetra Tech International, Inc.

Fuchsstrasse 1, 67688 Rodenbach, Germany

reach@tetrattech.com

Entegris, Inc.

129 Concord Road

Building 2

Billerica, MA 01821

USA

Telephone Number: +1-952-556-4181

Telephone Number: +1-800-394-4083 (toll free within North America)

Courriel: Product.stewardship@entegris.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-703-527-3887 - (24 hours) CHEMTREC – International

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Symboles de danger

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucun besoin en fonction de critères de classification

Mentions de danger

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Réponse

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Stockage

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Lors de son traitement par fraisage, meulage, sciage, de brûlure ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, des amandes, de la fumée ou de brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air (lors de la manipulation ou du traitement).

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 SUBSTANCES

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
7782-42-5 231-955-3 01-2119486977-12-0051	Graphite	--	>99

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Donner respiration artificielle si ne bouché pas. Obtenez une attention médicale immédiate.

Peau

Lavez la peau avec du savon et arrosez pendant au moins 15 minutes tout en retirant l'habillement et les chaussures souillés. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux. Complètement nettoyez et séchez l'habillement et les chaussures souillés avant réutilisation.

Yeux

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Puis consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

4.2 Symptômes/Effets les Plus Importants**Aiguë**

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

Différés

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

4.3 Indication de la Nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un Traitement Spécial

Traiter les symptômes et de soutien.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
--

5.1 Moyen d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant.

Moyens Extinction Inadéquat

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie négligeable.

Combustion

oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Danger d'incendie négligeable.

Mesures de Lutte contre l'Incendie

S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Refroidir les récipients avec de l'eau à l'aide d'une lance télécommandée sur affût ou de lances moniteurs jusqu'à ce que le feu soit éteint. Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Endiguer pour élimination ultérieure.

Équipement Protectif et Précautions pour Pompiers

Porter un équipement complet de protection de lutte contre l'incendie incluant un appareil de respiration autonome pour vous protéger contre de possibles expositions.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et un équipement de protection personnelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Réduire la production et l'accumulation de poussière. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Assurer une aération suffisante. Ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces, car ces dépôts peuvent former un mélange explosif en cas de dispersion dans l'atmosphère dans des concentrations suffisantes. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation et prévenir toutes les sources possibles d'ignition (étincelles ou flammes). Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles en cas de travail avec des poussières. Éviter la dispersion de la matière déversée et tout ruissellement ou contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations ou les égouts.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière. Recueillir le déversement avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou mouiller et ramasser les déversements secs. Éviter de balayer la matière sèche déversée. Éliminer les sources d'inflammation, y compris les sources d'étincelles électriques, statiques ou dues aux frottements. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Empêcher la pénétration du produit déversé dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Petits déversements: Déplacer les récipients à l'écart du produit déversé et les placer dans un endroit sûr. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient à déchets dédié et correctement étiqueté. Déversements importants: En cas d'indisponibilité du personnel d'urgence, aspirer ou balayer avec précaution les matières déversées et les placer dans un récipient d'élimination approprié. Éviter la création de conditions favorables à la formation de poussières et toute dispersion par le vent.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ce matériau doit être conservé au sec. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Maintenir les blocs de graphite dans une position stable. Conserver toutes les poussières générées par l'usinage dans un récipient fermé. Conserver les blocs tels que livrés, aucune instruction spécifique de manipulation ou de stockage identifiée. Conserver la poudre ou les poussières issues du processus d'usinage dans un récipient fermé.

Matériaux Incompatibles

matières oxydantes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

fabrication de semiconducteur

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des ingrédients

Graphite	7782-42-5
ACGIH:	2 mg/m ³ TWA (toutes formes excepté fibres de graphite) matière particulaire respirable
l'Autriche:	5 mg/m ³ TWA [TMW] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable
	10 mg/m ³ STEL [KZW] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable 2 X 60 min
Belgique:	2 mg/m ³ TWA (excepté fibres) fraction alvéolaire

Bulgarie	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable
Croatie	4 mg/m3 TWA [GVI] poussière respirable ; 10 mg/m3 TWA [GVI] total poussière
République tchèque	2 mg/m3 TWA comme fraction respirable, < =5% Silice, Cristobalite, Tridymite et .gamma.-Oxyde d'aluminium poussière
Estonie	5 mg/m3 TWA poussière
Finlande:	2 mg/m3 TWA
la France:	2 mg/m3 TWA [VME] fraction alvéolaire
Allemagne (DFG):	1.5 mg/m3 TWA MAK fraction respirable ; 4 mg/m3 TWA MAK Fraction inhalable
Grèce:	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable ; 5 mg/m3 TWA fraction respirable
l'Irlande:	10 mg/m3 TWA poussières inhalables totales ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable
	30 mg/m3 STEL (calculé) poussières inhalables totales ; 12 mg/m3 STEL (calculé) poussière respirable
Italie:	2 mg/m3 TWA (tous les genres à l'exception des fibres du graphite) fraction respirable
Lettonie	2 mg/m3 TWA
Lituanie	5 mg/m3 TWA [IPRD] poussière
Pologne	6 mg/m3 TWA [NDS] (synthétique) Fraction inhalable
Portugal:	2 mg/m3 TWA [VLE-MP] (tous les genres à l'exception des fibres du graphite) fraction respirable
Roumanie	2 mg/m3 TWA (Quartz <=5%) poussière, fraction respirable
République Slovaque	2 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou moins de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou en plus de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA aérosol en tout
l'Espagne:	2 mg/m3 TWA [VLA-ED] (voir UNE EN 481: 1995 sur les atmosphères de travail. Définition des fractions de taille de particule pour la mesure des aérosols) poussière; fraction respirable
Suède:	5 mg/m3 TLV total poussière
Royaume-Uni:	10 mg/m3 TWA poussières inhalables ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable
	30 mg/m3 STEL (calculé) poussières inhalables ; 12 mg/m3 STEL (calculé) poussière respirable

Valeurs limites d'exposition des composants biologiques

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Fournir un système de ventilation par évacuation locale. S'assurer que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les dépoussiéreurs, les récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher le rejet de poussière dans le lieu de travail (à savoir que l'équipement ne présente aucune fuite). Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité (EN 166).

Protection de la Peau

Porter un vêtement approprié qui résiste aux produits chimiques (EN ISO 6529).

Protection Respiratoire

ARA avec pièce de masque intégral devrait être disponible en cas d'urgence (EN 137).

Gants Recommandations

Porter des gants appropriés qui résistent aux produits chimiques (EN 374).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	solide gris au noir	Etat physique	solide
Odeur	inodore	Couleur	gris au noir
Seuil d'Odeur	Pas disponible	pH	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	Pas disponible
Plage d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible	Point d'éclair	(Ininflammable)
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	Température de décomposition	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur (air=1)	Pas disponible	Densité (eau=1)	Pas disponible

Solubilité d'Eau	(Insoluble)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible	Viscosité, cinématique	Pas disponible
Solubilité (Autre)	Pas disponible	Densité	1.4 - 2 g/cc
Forme Physique	bloc solide	Sublimation	3650 °C
Formule Moléculaire	C	Masse moléculaire	12.01
Propriétés comburantes	Pas disponible	Propriétés explosives	Pas disponible

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible pour le produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et des pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

matières oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition thermique**

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Analyse des ingrédients - DL50/CL50**

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

Données sur la toxicité des produits**Estimation de Toxicité Aiguë**

Aucune donnée disponible.

Données sur l'Irritation et la Corrosivité

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Cutanée

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible.

Données oncogènes

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des ingrédients

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

Effet tératogénique

Aucune donnée disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Données Additionnels

Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Pas d' LOLI données d'écotoxicité sont disponible pour les composants de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchets / Désignation des déchets selon LoW. EWC-code: 16 03 04.

Depuis les conteneurs vides retiennent des résidus de matériau, suivez la manipulation/avertissements sur les étiquettes, même après que le récipient est vidé.

Le rejet dans l'environnement ou dans le système des eaux usées est interdit.

Mettre au rebut conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur; fédérales, provinciales/régionales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14.1	UN NUMERO	Non réglé					
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Classe d'emballages	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Indications diverses	--	--	--	--	--	--

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) Liste de substances candidates à l'autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Restrictions sur les exportations et les importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement relatif aux détergents n° (648/2004/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement Allemagne

Classification en classes de danger pour les eaux (WGK)

sans danger pour l'eau (nwg)

Allemagne Classification pour l'eau - Composant

Graphite (7782-42-5)

ID Number 801 , non considéré dangereux pour l'eau

Règlement du Danemark

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Graphite (7782-42-5)

E U	CA	UE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	N Z	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique pour cette substance est disponible sur demande.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

20/2/2018 - Mise à jour de la section(s) 1, 15. 6/11/2017 : Mise à jour de la section 3: CAS # 7440-44-0 remplacé avec CAS # 7782-42-5.

Date de préparation

15/03/2016

Date de révision

6/11/2017

16.2 Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie *; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgence des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR - Corée;

DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List TM - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Register Secrète; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon)); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes

Aucun besoin en fonction de critères de classification

16.6 Indications de stage professionnel

Veillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

16.7 Indications détaillées**Avis de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) est censé être à jour et exactes à la date de livraison du produit par Entegris. Entegris ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ces informations, y compris, sans limitation, les garanties implicites de la qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Entegris décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de l'information contenue dans cette FDS. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques du produit décrit par Entegris dans cette FDS n'ont pas été complètement étudiées. Les utilisateurs sont responsables pour l'exercice de diligence raisonnable dans l'utilisation du produit Entegris, et pour mener leur propre enquête pour déterminer si le produit est apte pour leur usage particulier et adapté à leur mode d'utilisation ou d'application. C'est la responsabilité de l'utilisateur de veiller que ses activités sont conformes à toutes les lois et règlements applicables. Entegris est une marque déposée de Entegris Inc. ou une société affiliée. © 2015 Entegris Inc. ou une société affiliée. Tous droits réservés..